

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

50

€ milliards

Pacte de responsabilité

L'austérité c'est le vol !

L'EXTRÊME DROITE : MIEUX LA CONNAÎTRE

POUR MIEUX LA COMBATTRE

Les groupes et partis nationalistes en France
Mise à jour : mai 2014

À quoi ressemble l'extrême droite aujourd'hui ? Quel rôle y joue le Front national, combien de groupes y a-t-il à sa marge, et que représentent-ils ?

Pas si facile de répondre.

Les positions idéologiques des uns et des autres ne peuvent plus servir seules à comprendre leurs liens, tant ces groupes sont parfois capables d'alliance improbables ; pour les situer, nous avons par ailleurs privilégié les groupes susceptibles d'intervenir dans la rue, sans tenir compte de leur importance numérique ou de leur popularité. Notre schéma tente ainsi simplement de proposer des repères sur les différentes nébuleuses qui composent le mouvement nationaliste français, pour mieux anticiper et combattre leurs actions et leurs idées.

Les institutionnels

Respectueux des règles de la démocratie représentative, invités par tous les médias, ils représentent la partie la plus «présentable» de l'extrême droite à laquelle ils se défendent par ailleurs d'appartenir.

Les modernes

Prétendant souvent rompre avec l'extrême droite traditionnelle, ils aiment brouiller les cartes et, amateurs de coups médiatiques, sont à l'aise avec les nouvelles technologies.

Les bourrins

Ces groupes obéissent à des logiques de bandes, souvent derrière un chef totémique : leur faiblesse numérique est compensée par un folklore provocateur et une violence assumée.

Les anti-FN

Ces partis regroupent en grande majorité des déçus du FN, qu'ils espèrent reconstruire tel qu'il était dans les années 1980-1990.

Les nostalgiques

Ils rêvent au retour de la France éternelle, celle de la monarchie absolue, du droit divin et des traditions oubliées.

- contact régulier
- contact occasionnel ou individuel
- rupture, fâcherie, hostilité



Ce schéma, réalisé par La Horde et REFLEXES, est complété par un verso de présentation des différents groupes à télécharger sur : http://lahorde.samizdat.net/wp-content/uploads/2014/04/SchémaED_2014_LaHorde.pdf

expressions **Solidaires**

Ce 4 pages propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Nous sommes la richesse de ce monde !

Notre congrès national s'est tenu du 2 au 6 juin. Représentant les 110 000 syndiqué-es des organisations membres de l'Union syndicale Solidaires, les délégué-es ont adopté 5 résolutions qui précisent le mandat donné au nouveau Secrétariat national mais aussi notre cadre commun, complément des spécificités professionnelles et locales.

Lien entre la réflexion sur la nécessaire transformation sociale et la construction des rapports de forces permettant cette rupture avec le système en place, protection sociale, égalité entre les femmes et les hommes, services publics, renforcement de notre outil syndical, étaient les thèmes des résolutions discutées, enrichies et approuvées par les congressistes. Deux débats, sur la santé au travail d'une part, sur l'autogestion et l'appropriation collective des moyens de production d'autre part, ont permis d'approfondir notre réflexion collective sur ces deux priorités pour notre syndicalisme qui allie la défense des intérêts immédiats des salarié-es, chômeur-ses, retraité-es, jeunes en formation, et la lutte pour une société différente. La présence de nombreuses délégations d'associations et d'autres syndicats est le symbole de l'urgence à reconstruire un mouvement social fort, autonome, inventif, unitaire,

qui redonne des perspectives à toutes celles et tous ceux qui veulent vraiment que « ça change » ! Enfin, les délégations d'autres pays étaient une des manifestations du développement de notre activité internationale, notamment du réseau syndical international de solidarité et de luttes.

Dès le lendemain du congrès, nous étions présent-es à la manifestation antifasciste du 7 juin : non seulement en hommage à notre camarade Clément Méric assassiné par des militants d'extrême-droite il y a un an, mais aussi pour poursuivre son combat, notre combat. Celui-ci ne se limite pas aux manifestations de rues ; un important travail d'explications, d'information, de conviction, est nécessaire. Nous le menons à travers nos publications et des formations syndicales, certaines dans le cadre de l'association Vigilance et Informations Syndicales Antifascistes et/ou à travers la campagne intersyndicale contre l'extrême-droite que nous avons initié avec la CGT et la FSU.

L'actualité est aussi marquée par la succession de coups contre le monde salarial et la multiplication des cadeaux au patronat. Celui-ci voit certaines de ses revendications vieilles de dizaines d'années satisfaites par le gouvernement du Parti Socialiste : attaques contre les élections prud'homales, l'inspection du travail, les institutions représentatives

du personnel, et bien sûr cadeaux fiscaux à n'en plus finir ... pour ceux-là même qui continuent la fraude à grande échelle ! À l'inverse, le gouvernement bloque les salaires des fonctionnaires et les pensions des retraité-es, supprime des emplois publics, tire vers le bas les salaires du privé en récompensant les patrons qui paient au SMIC, regarde passer les plans de licenciements dans tous les secteurs professionnels, entretient les discriminations envers les immigré-es... Bref, il gère au mieux l'État dans l'intérêt de la classe possédante, qui n'existe que par le travail et l'exploitation de l'immense majorité de la population.

Les capitalistes nous coûtent cher ! Le dire est nécessaire tant cette évidence est cachée par les médias, par celles et ceux qui aspirent à gouverner et n'entendent pas remettre en cause le système politico-économique. Pire, la propagande vise à nous faire croire que c'est nous qui sommes coupables, qu'il faut que nous renoncions à une partie de nos salaires, pensions ou indemnités misérables, tandis qu'ils et elles engrangent des dizaines de millions de bénéfices, sur notre dos.

Stop !!! Avec nos collègues, nos voisin-es, nos proches, prenons 5 minutes, réfléchissons, discutons, montrons l'évidence... Nous sommes la richesse de ce monde !

Traite négrière et esclavage

Les réparations : une question plus que jamais d'actualité !

Cette année, Solidaires participait avec des dizaines d'associations à la commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite négrière autour d'un appel commun. Cet appel revendique clairement des réparations, qu'elle soient mémorielles, sociales, économiques, judiciaires, foncières ou encore environnementales. Et comme chaque année, ce 10 mai a vu s'élever de nombreuses voix pour contrer ces revendications qui sont pourtant débattues dans de nombreux pays. Un tour d'horizon des arguments utilisés à cette occasion n'est pas inutile.

La France, un cas à part ?

Cette question reste tabou en France. Il suffit de constater le nombre de voix qui s'élèvent chaque année, de droite mais aussi hélas de gauche, pour affirmer que l'esclavage a toujours existé et que, dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'ouvrir ce genre de débat. De fait, si la France a été l'une des plus grandes puissances esclavagistes, elle reste encore une puissance coloniale. La qualification de « départements » ou de « territoires » n'y change rien. Tout comme l'indépendance des pays d'Afrique n'empêche pas le maintien d'une politique faite d'interventions militaires et économiques pour ses propres intérêts et ceux de grands groupes industriels. N'oublions pas que notre pays qui s'adresse régulièrement des satisfecit en matière de droits de l'homme est régulièrement condamné par l'ONU pour avoir organisé un véritable coup d'État référendaire à Mayotte en organisant un second référendum sur cette seule île après celui qui va donner l'indépendance au reste de l'archipel. Les résolutions de l'ONU condamnant régulièrement la France au motif que l'archipel des Comores est une entité à part entière, « indivisible »... N'oublions pas non plus les coups tordus organisés pendant vingt ans dans les îles de l'archipel que ce soit par les services secrets ou les mercenaires, le plus connu répondant au nom de Bob Denard !

Reconnaître le rôle passé tenu par la France pendant des siècles sur deux continents – l'Afrique et l'Amérique – poserait nécessairement la question du présent pour ces régions ultramarines. La question de leur statut, bien sûr, mais aussi la question de leur développement, de la propriété des terres qui appartiennent encore souvent aux descendants des négriers. Il n'y a pas de hasard : s'il y a de tels obstacles en France, c'est parce que l'État entretient encore des relations colonialistes dans toutes les parties du monde !

De quel esclavage parle-t-on ?

Les opposants aux réparations invoquent donc le fait que l'esclavage a toujours existé et ces derniers n'ont pas hésité à s'appuyer sur l'actualité au Nigéria qui s'est percutée avec le 10 mai cette année. Le fait que l'esclavage a toujours existé n'enlève rien à la pertinence de notre campagne. L'esclavage « domestique » consécutif aux guerres et aux conquêtes a effectivement été un phénomène de masse, durant des siècles et dans toutes les régions du monde. Mais, ici, nous parlons d'un processus que l'on peut qualifier d'industriel, d'intercontinental. La traite négrière s'est établie comme un véritable commerce international et transatlantique qui a duré quatre siècles. Et cette traite est particulière dans notre histoire, dans l'histoire de l'humanité : elle ne fait pas suite à des guerres perdues ou gagnées mais exprime une volonté consciente des grandes puissances de réduire l'humain à un bien meuble avec un objectif unique : l'exploitation

aux fins d'enrichissement. Le code noir de 1685 en est l'expression juridique la plus exacerbée.

Enfin, vouloir ouvrir le dossier des réparations, c'est aussi constater et admettre que cette longue période historique a laissé des traces visibles encore aujourd'hui... Ainsi, comment ne pas admettre l'évidence pour un état comme Haïti qui a payé jusqu'en 1946 la rançon (et ses intérêts d'emprunt) de 150 millions de francs-or, prix de l'indépendance imposée par ordonnance de Charles X.

Pourquoi « réparer » ?

Là encore, ceux qui s'opposent à cette revendication historique font mine de penser qu'il n'y aurait réparations qu'à l'occasion de l'esclavage. Un principe de « faveur » en quelque sorte.

Or, c'est tout l'inverse ! L'histoire est ponctuée de réparations. L'exemple le plus connu est évidemment celui des guerres et des conditions financières imposées aux vaincus à l'issue des conflits. On peut aussi prendre l'exemple des catastrophes sanitaires. L'Allemagne paie encore à Israël et aux descendants de la Shoah des réparations financières. Les États-Unis et le Canada ont payé des réparations aux peuples autochtones. L'Irak a payé des réparations au Koweït. L'Italie a payé des réparations à la Libye. Le Royaume-Uni a payé des réparations au Kenya. Par ailleurs, des entreprises comme Bank of America, JP Morgan and Chase, Wachovia Bank ont également payé des réparations liées à l'esclavage.

Ironie de l'histoire, ceux qui combattent cette idée parce que ce serait verser dans la « repentance » sont souvent les mêmes qui ont fait voter en 2005 une loi désormais célèbre car celle-ci célébrait les « bienfaits de la colonisation ». On retrouve dans cette loi l'hommage aux colons et aux rapatriés (articles 1 et 2), la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie (art. 3), le rôle de l'école dans la diffusion de la mémoire (art. 4), la protection juridique des harkis (art. 5) ainsi que des indemnités de toutes sortes, y compris pour les anciens de l'OAS. Bref, tout y est ! Pour certains, l'histoire est à sens unique...

Finissons par rappeler que la loi Taubira prévoyait de telles réparations dans un de ses articles : « Il est instauré un comité de personnalités qualifiées chargées de déterminer le préjudice subi et d'examiner les conditions de réparation due au titre de ce crime ». Article retiré en commission. Et la réparation la plus obscène a été celle accordée aux négriers et dans tous les pays. Le décret de 1848, tellement célébré, prévoyait que « L'Assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons ». Passées sous silence, les luttes des esclaves en vue d'être indemnisés ont, elles, été étouffées. Le passage aux travaux forcés jusqu'à la Libération démontre qu'il n'était pas question

de satisfaire une telle demande ; les travaux forcés se situant dans la continuité de la période précédente.

Réparer comment ?

En fait, il suffit de regarder l'histoire pour constater que la réparation a de multiples facettes. Mémorielles, économiques, sociales, agraires, financières... l'histoire commence souvent par des excuses. En 1995, la reine Élisabeth II a présenté des excuses officielles à la plus grande tribu Maori de Nouvelle-Zélande. En 2008, le premier ministre du Canada, Stephen Harper, a fait de même à l'égard des peuples autochtones. En 2008, toujours, le Congrès américain a adopté un texte « présentant des excuses aux Noirs américains au nom du peuple des États-Unis pour le mal qui leur a été fait ». La même année, le premier ministre d'Australie, Kevin Rudd, a adressé des excuses officielles aux Aborigènes pour les torts qui leur ont été infligés depuis le début de la colonisation. En France, rien et sûrement, pour partie, pour les raisons évoquées plus haut.

De toute manière, cette question est universelle. Et cela n'a rien à voir avec la repentance. Il y a repentance quand il y a culpabilité. Au cas d'espèce, c'est absurde.

À l'inverse, les excuses officielles permettent entre autres ne plus nier l'histoire, effacée de l'histoire de certains pays, de regarder la vérité d'hier et ses conséquences sur le présent. Tout récemment, le gouvernement turc a admis, de fait, la réalité du génocide arménien en présentant ses condoléances aux descendants même si le mot – encore tabou – n'était pas prononcé. À un an du centenaire, l'histoire commence peut-être...

Doivent aussi être posés toutes les autres questions. Il ne serait que justice de rendre à Haïti la « rançon » payée à la France, soit l'équivalent de 21 milliards de dollars.

Il faudrait aussi, dans le domaine agricole, débattre de la distribution des terres aux Antilles, en Guyane. Et comment ne pas demander aussi réparation lorsqu'on constate le désastre écologique du chlordécone, conséquence d'une monoculture intensive et truffée de pesticides interdits ailleurs. Redistribuer les terres, c'est remettre en cause cette monoculture et permettre de cultiver en fonction des besoins de la population sur des terres qui appartiennent aux familles des anciens colons.

On le voit : les réparations concernent toutes les facettes des sociétés. C'est cette histoire que nous entendons bien nous approprier dans notre activité syndicale : rapports Nord-Sud, immigration, prise en charge des droits et revendications des originaires des DOM...

Si l'on veut transformer le monde, cela passe aussi par des réparations. C'est le sens de l'engagement de Solidaires pour construire en France un mouvement large, unitaire, associant toutes les forces qui y sont présentes.

La réparation... pour les propriétaires !

Le décret de 1848 (toujours visible sur Légifrance...) prévoit en son article 5 que « L'Assemblée nationale réglera la quotité de l'indemnité qui devra être accordée aux colons ».

L'Afrique décimée

Du côté de l'Afrique, les estimations et travaux de recherche font état de 15 à 20 millions d'Africains déportés. À ce chiffre, il faut ajouter les victimes décédées sur le sol africain, celles mortes lors du transfert vers les côtes africaines ou vers l'Amérique. On estime que pour un africain déporté, il y a eu quatre à cinq fois plus de victimes. Il y a donc eu de 60 à 90 millions de victimes de la traite tout au long de ces quatre siècles. Il faut rappeler que le continent africain compte à cette époque une cinquantaine de millions d'habitants. À l'échelle de cette période, le continent africain a été réduit à néant au moins deux fois !..

Les travaux forcés

En juin 1930, une convention internationale tendant à l'interdiction du travail forcé dans les colonies est élaborée par le Bureau international du travail. Trois États refusent de la ratifier : la France, la Belgique et le Portugal.

Il faudra attendre le 11 avril 1946 pour que l'Assemblée nationale constituante adopte l'abolition du travail forcé suite à la proposition de loi défendue par le député Félix Houphouët-Boigny :

« Art. 1er. Le travail forcé ou obligatoire est interdit de façon absolue dans les territoires d'outre-mer.

Art. 2. Tous moyens et procédés de contrainte directe ou indirecte aux fins d'embaucher ou de maintenir sur les lieux du travail un individu non consentant feront l'objet d'un texte répressif prévoyant des sanctions correctionnelles.

Art. 3. La présente loi abolit tout décret et règlement antérieur sur la réquisition de la main d'œuvre, à quelque titre que ce soit. »

La mortalité et les travaux forcés

L'exemple de la construction de la ligne de chemin de fer de Brazzaville à Pointe-Noire (un peu plus de 500 km) est sûrement le plus connu. La société de Construction des Batignolles (SCB, aujourd'hui Spie-Batignolles) est le maître d'œuvre aux termes d'une convention signée avec les autorités coloniales de l'AEF. Le chantier ferroviaire a vu la mort d'environ 17 000 personnes !

Exemple connu car il est détaillé par un ancien PDG de la société dans un livre intitulé Une histoire de Spie. Naître et renaître : « Près de 130 000 personnes participèrent en effet à la construction de la ligne, soit 12 % environ de la population d'hommes adultes des zones soumises au recrutement. La région du Congo, très peu peuplée, n'était évidemment pas capable de fournir les effectifs nécessaires. Il fallut faire venir des populations originaires du Moyen-Congo, du Tchad et de l'Oubangui-Chari. (...) »

Ouvrons le dossier des Réparations pour corriger les torts du passé et mieux préparer l'avenir

L'esclavage a été aboli en France en 1848. Le recours aux travaux forcés dans les colonies a été interdit en 1946. Mais ces pratiques ont laissé des traces durables dans nos sociétés, qui sont encore façonnées par les conséquences actuelles de ces crimes du passé. Des crimes de l'Histoire qui se distinguent par la racialisation des victimes et la contestation de leur humanité.

Ainsi, la domination coloniale et cet esclavage qui, dit-on, appartient au passé, nous ont laissé comme héritage une réalité politique et socio-économique désastreuse dont les traumatismes perdurent jusque et y compris dans nos sociétés contemporaines. La disparition de cette aberration est une condition essentielle dans la construction de nouvelles formes de solidarité visant la création d'un monde plus égalitaire pour les prochaines générations.

Quand un tort est commis il doit être réparé !

Tous les peuples qui ont subi la domination coloniale ou l'esclavagisme ont un droit moral et formel pour demander l'ouverture du dossier des réparations. Réparer, corriger les distorsions de l'histoire, ce n'est pas s'enfermer dans le passé mais le connaître afin de transformer le présent et préparer l'avenir.

Il est temps d'acter le principe du droit à la réparation et la multiplicité des formes à envisager : réparations mémorielles, sociales, politico-économiques, judiciaires, foncières et environnementales. Il est urgent de faire avancer cette revendication, fondatrice d'une rénovation de notre société française, et de la mettre en oeuvre de manière effective au plus tôt en nous unissant.

Les signataires de cet appel – syndicats (La CGT, SUD Solidaires) responsables associatifs (Le CRAN, CO10 MAL) – vous proposent de le cosigner et de travailler ensemble à la préparation d'une initiative commune et concertée pour faire de la journée du 10 mai 2014 : celle des Réparations, pour sanctionner les crimes du passé et pour préparer le futur de notre pays.

La cause est essentielle et la tâche est vaste. Alors, commençons de suite !

Le grand reporter Albert Londres avança le chiffre de 17000 morts. Il n'était sans doute pas loin de la réalité, les études réalisées ultérieurement confirmant cet ordre de grandeur (...)

Les déplacements de populations autochtones et l'indisponibilité des travailleurs mobilisés à la réalisation d'un ouvrage dont l'ampleur dépassait de très loin les possibilités locales, désorganisèrent les structures tribales et le fragile équilibre qui caractérisait l'économie de subsistance de ces contrées.

À l'issue de ce gigantesque chantier, le Congo était exsangue... » (pages 54-55).

Le ministre des Colonies reconnaît en 1928 un taux de mortalité de 57% des effectifs.

La construction de la ligne Haiphong-Kunming (Indochine) par la même société entraînera la mort de 12000 « indigènes ».



Cette brochure a été rédigée par les associations et syndicats signataires de l'appel. À travers des contributions individuelles, notamment d'Edgar Morin ou Pascal Blanchard, associatives comme celles du CRAN et du Comité d'organisation du 10 Mai ou syndicales avec les textes du Collectif Outre-mer de la CGT et de Solidaires, cette brochure balaise une série de questions posées autour du thème des réparations.

Notre-Dame-des-Landes, le retournement ?

Septembre 2013, la Commission européenne renvoyait dos à dos les opposants et les promoteurs du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes.

Elle estimait pouvoir faire confiance à l'État français pour respecter les directives européennes en matière de préservation de l'environnement. Cette position a conforté les tenants de l'aéroport qui y ont vu un soutien implicite de la Commission européenne.

Après l'euphorie de l'été, c'était l'inquiétude parmi les opposants et la crainte de revoir les forces de l'ordre en nombre dans la ZAD (Zone

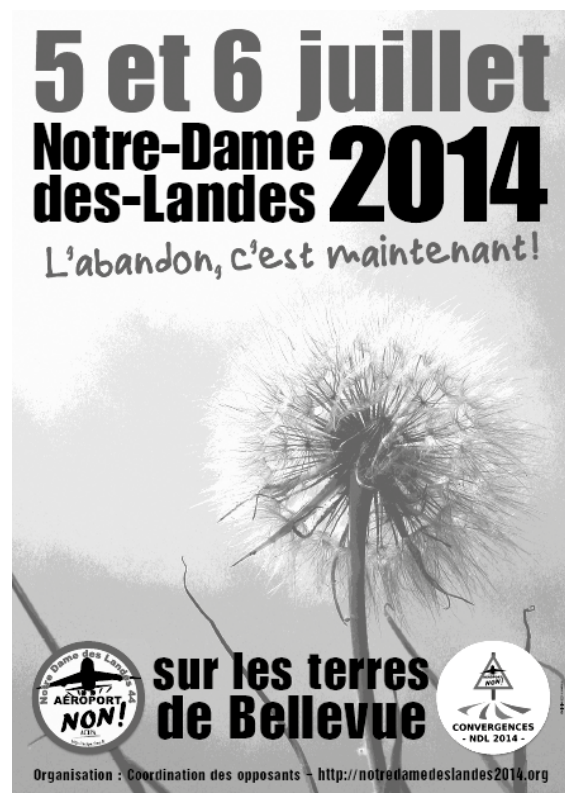
à défendre). À la fin de l'année, le préfet a signé quatre arrêtés, sur la loi sur l'eau et sur le transfert des espèces protégées, ouvrant ainsi la voie au début des travaux préalables à la construction de l'aéroport. Début 2014, la coordination des opposants a lancé des actions juridiques contre les arrêtés pour retarder le démarrage des travaux avec la crainte néanmoins du retour des expulsions.

Le fiasco des élections municipales a contraint F. Hollande à donner l'impression qu'il avait entendu le message. Le remaniement ministériel qui a suivi a permis de faire sauter l'un des verrous : Jean-Marc Ayrault, principal initiateur de la relance du projet. Ségolène Royal nommée au ministère de l'écologie a confirmé que les travaux ne débuteraient pas tant que les procédures juridiques étaient en cours.

Mi-avril, la Commission européenne a lancé une mise en demeure, préalable avant une procédure d'infraction pour non respect de la réglementation européenne des arrêtés publiés en décembre. Enfin, le préfet de région a annoncé que jusqu'à l'aboutissement des recours juridiques, il suspendait les expulsions qui étaient imminentes après la fin de la trêve hivernale.

L'espoir est de nouveau du côté des opposants à l'aéroport. C'est dans ce contexte que se prépare le prochain rassemblement de l'été, les 5 et 6 juillet, où Solidaires compte bien montrer par la présence de militant-es, son soutien actif à la coordination des opposants. Venez nombreux et nombreuses !

Retrouvez tous les informations sur le site : www.notredamedeslandes2014.org



Une mobilisation qui doit compter

Le 15 mai 2014, Solidaires Fonction Publique a appelé, avec six autres organisations (CGT CFDT FSU UNSA CFTC et FAFP), les agents des trois versants (État, Hospitalier et Territorial) à la grève et aux manifestations. FO était également partie prenante à cette journée mais de façon séparée.

Le pacte de responsabilité porté par le gouvernement impose 54 milliards de réduction des dépenses publiques d'ici 2017. Il prend pour cible la fonction publique et ses agents.

2010-2017 : gel de la valeur du point d'indice, du jamais vu dans la fonction publique !

Solidaires a donc appelé à se mobiliser contre la politique d'austérité du gouvernement qui se traduit concrètement : par la poursuite du gel du point d'indice, la poursuite des suppressions d'emplois dans les secteurs jugés non prioritaires et par une dégradation accrue des conditions de travail liée aux

restructurations et au manque de moyens pour mener à bien les missions de services publics.

Plus de 200 000 manifestant-es sont donc descendu-e-s dans la rue le 15 mai, dont 20 000 à Paris. Les taux de grévistes, assez inégaux, reflètent malgré tout un malaise profond que le gouvernement ne peut ignorer.

À l'issue de cette journée, une intersyndicale fonction publique s'est réunie.

Les organisations appelantes ont donc décidé de poursuivre la mobilisation et de forcer le gouvernement à ouvrir de véritables négociations salariales.

Elles ont ciblé la journée du 19 mai, qui devait ouvrir les négociations PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations), pour adresser une déclaration commune à la Ministre de la fonction publique dans laquelle elles « exigent » l'ouverture de négociations salariales qui répondent aux exigences des agents.

De la réponse de la Ministre dépendra la suite de notre mobilisation. Si, comme nous le supposons, c'est une fin de non recevoir, Solidaires prendra ses responsabilités et n'entrera pas dans un cycle de négociations qui ne déboucherait sur rien de significatif pour les agents.

infos solidaires

Marches des fiertés LGBT 2014 : Dans la rue pour l'égalité !

Face aux déchaînements homophobes que l'on a connu en 2013, au recul du gouvernement sur la PMA, les Marches des fiertés 2014 doivent remobiliser toutes celles et tous ceux pour qui l'égalité n'a pas de sexe ! Vous pouvez télécharger le tract de Solidaires, qui reprend notamment le calendrier de ces Marches qui s'étaleront de mi-mai à mi-juillet selon les villes, au lien suivant : <http://www.solidaires.org/IMG/pdf/TractMarches-Fiertés2014.pdf>.

Orientations et identités sexuelles

des droits à connaître et à respecter pour riposter !

Union syndicale
Solidaires

Kit LGBT discriminations

Solidaires a réalisé un dépliant «Orientations et identités sexuelles : des droits à connaître et à faire respecter pour riposter !» Vous pouvez télécharger celui-ci au lien suivant : http://www.solidaires.org/IMG/pdf/Kit_LGBTSolidaires-2.pdf ou le demander auprès de votre organisation syndicale.

Toutes et Tous à l'ESU 2014 !

Un article du précédent numéro de notre journal soulignait l'importance de l'Université d'été européenne des mouvements sociaux (ESU), initiée

par le réseau des Attac d'Europe, qui se tiendra à Paris du mardi 19 au samedi 23 août (Université Paris-VII Diderot dans le 13e arrondissement). Les inscriptions sont désormais ouvertes. Voir les modalités de celles-ci sur le site : <http://www.esu2014.org>.

Adhérez à Copernic, et résistez au libéralisme !

Depuis 1998, la Fondation Copernic continue plus que jamais à croiser les regards de syndicalistes, d'associatifs, de fonctionnaires et d'universitaires, pour « remettre à l'endroit ce que libéralisme fait fonctionner à l'envers ». L'existence de la fondation, jalouse de son indépendance, dépend entièrement des soutiens financiers que nous pouvons lui apporter. Même symbolique, chaque contribution renforce la crédibilité de sa démarche. Pour en savoir plus : <http://www.fondation-copernic.org/spip.php?article1108>

Lexique Fonction publique

Solidaires Fonction publique a réalisé un fascicule (152 pages) en deux parties : un rappel historique de la construction de la fonction publique, du statut des fonctionnaires et de l'organisation de la carrière ; un lexique, sous forme « d'abécédaire » des termes les plus souvent employés. Vous pouvez consulter la version dématérialisée de cette brochure au lien suivant : http://www.solidaires.org/IMG/pdf/lexique_web_1_.pdf ou demander celle-ci auprès de votre organisation syndicale.

Congrès Solidaires

Le 6e Congrès national de l'Union syndicale Solidaires s'est tenu au Palais des Congrès de Dunkerque du lundi 2 juin au jeudi 5 juin. Vous pouvez retrouver les premiers documents liés à ce congrès, notamment la déclaration finale, sur le site de Solidaires : <http://www.solidaires.org/rubrique439.html>.

Expressions solidaires

Journal bimestriel édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 bd de la Vilette
75 019 Paris

Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie,
Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier Du Bonjour

UNEDIC:

défendre notre bien commun

3 questions à :

Caroline SART

membre de SUD Culture Solidaires et de la coordination des Intermittents et Précaires CIP-IDF.

En quoi l'intermittence du spectacle est-elle menacée par la nouvelle convention UNEDIC ?

Nous sommes menacés parce que tout le monde est menacé. La logique actuelle, au-delà de la France celle de l'Union Européenne, c'est d'aller vers le plein emploi précaire : sans visibilité, survivant avec de très faibles indemnités, nous serions obligés d'accepter n'importe quel emploi, dans n'importe quelles conditions, pour survivre. Parallèlement, on détruit l'inspection du travail et les droits syndicaux... ça va dans le même sens.

Les annexes 8 (techniciens du spectacle et de l'audiovisuel) et 10 (artistes) sont parmi les seules à ouvrir des pistes vers une adaptation de l'assurance chômage à l'emploi discontinu (projet que nous défendons). L'autre exemple, c'est celui des intérimaires (annexe 4) : moins organisés que les intermittents, ils sont les premiers touchés par cet accord.

Pour les intermittents, cette nouvelle réforme entérine le protocole de 2003, dénoncé par toute la profession. D'une

part, au nom de l'exception culturelle, on vient briser la solidarité interprofessionnelle – cela transparaît au travers de l'augmentation de la cotisation spécifique pour les employeurs du spectacle. Très rapidement, c'est la disparition de l'annexe 8, celle des techniciens, qui se profile, au mépris de nos pratiques d'emploi communes. D'autre part, le nouveau différé d'indemnisation vient encore augmenter la précarisation en renforçant le manque de visibilité des intermittents sur leurs droits (un peu comme les droits rechargeables pour le régime général).

Quelle forme prend le combat commun avec les associations de chômeurs ?

Un collectif national s'est créé dès le début de l'année car nous savions que le « moins pire » à attendre était un statu quo, or celui-là même nous le refusons. Il réunit associations de chômeurs (ACI, APEIS, MNCP), collectifs (Coordination des Intermittents et Précaires CIP-IDF, Recours Radiation) et syndicats (Solidaires, Sud Culture, Sud Emploi, FSU/SNU Pôle Emploi).

Le 5 mai, des actions ont eu lieu en France dans 17 Pôles Emplois. À Paris, l'action a été préparée et menée avec les associations de chômeurs et des syndiqués de Pôle Emploi. Cela a permis un échange beaucoup plus complet avec les usagers et les agents, ainsi qu'un rapport de force plus grand face aux instances dirigeantes. Ce lien est à étendre et amplifier.

Quelles sont les perspectives de mobilisation ?

Il est indispensable que l'ensemble des salarié-es, étudiant-es, retraité-es entrent dans la lutte. Une coordination nationale s'est mise en place pour unir les diverses coordinations locales en lutte sur la question de l'assurance chômage et cela commence à porter ses fruits.

La question doit être portée globalement, sinon on va aller vers des petits aménagements ponctuels pour les intermittents (cela a commencé) car ils sont les seuls à être médiatisés. Mais cet accord pose une question politique, va-t-on vers un diktat général du Medef (à l'image du pacte de

responsabilité et des suites prévues pour les questions de droits sociaux). À force de nous précariser, cette machine qui avance nous laisse toujours moins de possibilités de la combattre.

Nous l'avons déjà évoqué au sein de Solidaires : pourquoi moins se mobiliser sur cette question que sur celle des retraites ? Elle nous concerne tous et devrait être un point fédérateur pour lancer la lutte contre ces capitalistes qui nous coûtent cher. **Il n'est pas encore trop tard.**

Pour en savoir plus :

le site de SUD Culture Solidaires :
<http://www.sud-culture.org>

le site de la CIP-IDF :
<http://www.cip-idf.org>

